



**GENTLEMAN
ÉLECTRICIEN**

Premium engineer's style

2023

GENTLEMAN ELECTRICIEN - INSTALLATEUR

Proposition Financière

V1

2023/08/11

Ref: GEXXX_AGM002_V1 [FR]

Auteur: WBA

| Release date/ Date | Revision/ Indice | Authors/ Auteurs | Approval/ Validation | Description |
|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|------------------|
| 2023/08/11 | V1 | WBA | WBA | Première édition |
| | | | | |
| | | | | |

SOMMAIRE :

| | |
|---|----------|
| Partie A. Contexte et présentation du projet | 2 |
| Partie B. Planning prévisionnel | 2 |
| Partie C. Qui sommes nous ? | 3 |
| C.1. Présentation de GENTLEMAN ELECTRICIEN | 3 |
| C.2. Présentation de QUATRE-VINGTS Engineering | 3 |
| Partie D. Contenu de notre prestation | 4 |
| D.1. Lecture de documents techniques | 4 |
| D.2. Échange Visio | 5 |
| D.3. Groupe WHATSAPP | 5 |
| D.4. Divers | 6 |
| Partie E. Montant de notre prestation et modalités de paiement | 7 |
| Partie F. RIB | 7 |
| Conditions Générales de Vente | 8 |
| Partie G. Cadre de signature pour accord de commande | 9 |

Partie A. Contexte et présentation du projet

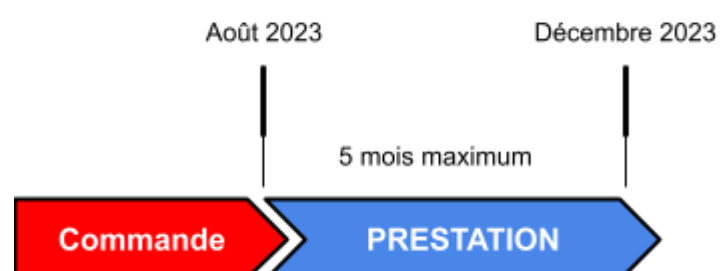
Ce document est notre proposition pour une inscription au programme GENTLEMAN ELECTRICIEN (par QUATRE-VINGTS Engineering N° SIRET : 84107182200016 - Numéro de TVA : FR68841071822)

Cette proposition est à l'attention de - **Société**

et concerne le projet

Partie B. Planning prévisionnel

Le calendrier proposé :



GENTLEMAN ELECTRICIEN - INSTALLATEUR

Ref: GEXXX_AGM0002_V1 [FR]

Partie C. Qui sommes nous ?

C.1. Présentation de GENTLEMAN ELECTRICIEN

Bienvenue chez GENTLEMAN ÉLECTRICIEN !

GENTLEMAN ÉLECTRICIEN est bien plus qu'une simple programme, c'est une véritable **communauté passionnée** par la conception de réseaux électriques appliqués à la construction de bâtiments. Notre proposition de valeur unique repose sur la création d'un environnement collaboratif où les professionnels de l'électricité, les architectes et les ingénieurs peuvent se rassembler pour échanger des idées, partager leur expertise et résoudre ensemble les défis techniques du secteur. En tant que membre de la communauté "Gentleman Électricien", vous aurez accès à un réseau dynamique et innovant qui favorise **l'apprentissage continu et l'amélioration des pratiques**.

Notre offre de services comprend une assistance technique de premier ordre via la messagerie Whatsapp, permettant à nos clients d'obtenir des réponses rapides à leurs questions et de bénéficier d'une **assistance personnalisée** pour leurs projets électriques. De plus, nous offrons un accompagnement dédié aux équipes techniques de nos clients tout au long du processus de conception, garantissant ainsi la qualité et l'efficacité de chaque projet.

Grâce à notre expertise approfondie et à notre engagement envers l'innovation, nous nous efforçons de repousser les limites de l'électrification des bâtiments et de contribuer au **développement d'un avenir plus durable**.

Rejoignez-nous dès aujourd'hui chez **GENTLEMAN ÉLECTRICIEN** et plongez dans un univers stimulant où l'échange de connaissances et la collaboration sont les clés de notre succès commun.

Ensemble, nous construisons un monde plus responsable pour les générations futures.

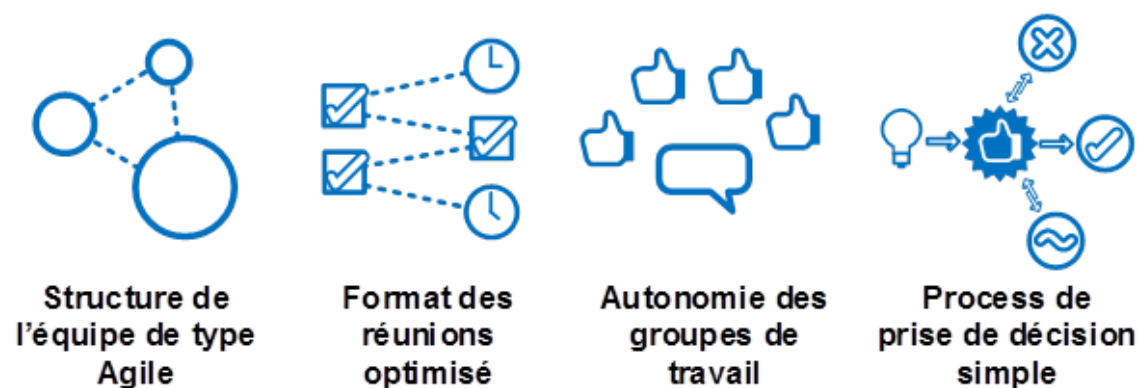
C.2. Présentation de QUATRE-VINGTS Engineering

GENTLEMAN ÉLECTRICIEN est supporté par le bureau d'études QUATRE-VINGTS Engineering.

QUATRE-VINGTS Engineering est une société d'ingénierie et de conseil technique Française basée dans les Yvelines (78). Nous sommes experts en conception de réseaux et de systèmes électriques Courants-forts, Haute-Tension, Courants-faibles et GTB appliqués à tout type de bâtiment.

<https://quatrevingts.fr/partenaire-detude-technique/>

Créé en 2018, c'est la synthèse de plus de 5 années de travail et que nous partageons avec vous, via :



QUATRE-VINGTS Engineering s'appuie sur toutes les solutions développées grâce à la maîtrise des licences logiciels que nous utilisons au quotidien, ainsi que sur le terrain, dans le monde vrai lors des phases de réalisation.



GENTLEMAN ELECTRICIEN - INSTALLATEUR

Ref: GEXXX_AGM0002_V1 [FR]

Partie D. Contenu de notre prestation

Cette offre est destinée aux entreprises d'installation de réseaux électriques CFO.

3 étapes d'un projet correspondent particulièrement à la mission proposée :

- Réponse à un appel d'offre ;
- Lancement d'une opération ;
- Passation d'une opération.

Notre offre se décompose en 2 parties :

- L'analyse du CCTP :
- Réunion d'échange :
 - un "KICK OFF MEETING" sous la forme d'une Visio conférence dont le but est de briefier l'interlocuteur sur les principaux points à éclaircir et à traiter ;

En parallèle à ces 2 prestations, nous avons inclus^(*) une assistance technique sous la forme de l'inscription d'un interlocuteur du client au groupe GENTLEMAN ÉLECTRICIEN supporté via la messagerie Whatsapp.

(*) pendant une période limitée et précisée ci-après dans le présent contrat.

D.1. Lecture de documents techniques

Notre offre comprend :

- La lecture des documents techniques transmis dans la limite de 500 pages.
Les documents qui entrent dans le champs d'analyse sont :
 - CCTP HTA ;
 - CCTP CFO ;
 - Synoptique.

Notre analyse ne porte pas sur les plans et pièces graphiques autres que les synoptiques. Notre analyse est purement technique et ne porte pas sur l'analyse des limites de prestations inter-lots et sur le phasage des opérations.

Notre retour d'analyse se fait sous 7 jours après réception du dossier et se compose de :

- Un avis sous la forme d'une page de synthèse - type to-do-list - des points de vigilance identifiés.

Le dossier à analyser fait l'objet d'un **unique** envoi par le client.

La transmission des documents se fait sous les formes suivantes à la convenance du client :

- Email (contact@quatrevingts.fr) ;
- Wetransfer (<https://wetransfer.com/>) ;
- Gros Fichiers (<https://www.grosfichiers.com/fr/>)

L'analyse des points de vigilance porte sur la détection d'anomalies techniques, ou de pratiques, normalement décelables par un spécialiste. Nos avis se limitent donc aux éléments communiqués et à la forme dont elles sont présentées.

Notre offre ne comprend pas :

- De production écrite autre que celles décrites précédemment ;
- De reprise de documents transmis ;
- De production d'annotation dans les documents transmis.



GENTLEMAN ELECTRICIEN - INSTALLATEUR

Ref: GEXXX_AGM0002_V1 [FR]

D.2. Échange Visio

Pour être effective, l'échange se déroule avec un interlocuteur du client ayant :

- Terminé une première lecture de tous les documents de l'appel d'offre ;
- Pris en connaissance de notre analyse (§D.1) ;
- Dans le cas de la réponse à un appel d'offre :
 - Avant de réaliser la visite sur site ;
- Dans les autres cas :
 - Après avoir visité et pris connaissance du site.

Notre offre comprend notre participation à une visio-conférence sous la forme :

- D'une visio-conférence TEAMS ou GOOGLE MEET d'une durée de minimum garantie de 2h (pendant laquelle seront inclus les points ci-après listés) ;
- D'un échange technique avec un chargé d'affaires sur le domaine du génie électrique appliqué aux bâtiments tertiaires.
- D'une écoute de la présentation du projet faite par l'interlocuteur du client ;
- D'un avis technique sur des points de vigilances à prendre en compte ;
- D'un avis sur des pistes ou du matériaux techniques à considérer ;
- D'un avis sur des points techniques ou du matériel considéré par le client ;
- D'un avis sur les pistes de TS à étudier.

L'analyse des points de vigilance porte sur la détection d'anomalies techniques, ou de pratiques, normalement décelables par un spécialiste. Nos avis répondent aux questions posées. Notre analyse se limite donc aux éléments communiqués et de la forme dont elles nous sont présentées.

A l'issue de la conférence, il sera produit par nos soins :

- Un compte rendu sous la forme d'une page de synthèse - type to-do-list - des points d'optimisation identifiés.

Ce document est transmis aux adresses à mentionner en début de la mission.

D.3. Groupe WHATSAPP

Notre offre comprend :

- L'inscription d'un interlocuteur à notre programme de communauté GENTLEMEN ELECTRICIENS WHATSAPP pour une période de 3 mois.

Ce programme est composé de plusieurs channels :

- Un Channel direct privatif (uniquement interlocuteur client & interlocuteur(s) Gentleman) ;
- Des Channels "communauté" composés de plusieurs membres de sociétés différentes.

Le Channel direct permet à l'utilisateur de :

- Poser une question technique ;
- Demander un avis sur un contact ou un fournisseur ;
- Envoyer la photo d'une installation existante ou fraîchement réalisée.

Les échanges directs sont confidentiels.

Le cas échéant, GENTLEMAN ÉLECTRICIEN pourra demander via le Channel, l'autorisation de transférer des éléments de conversation dans l'un ou plusieurs des Channels "communauté".



L'interlocuteur du client est réputé avoir mandat pour pouvoir donner autorisation à GENTLEMAN ÉLECTRICIEN à la diffusion de tous les éléments partagés, de son choix, à la communauté.

Les channels "Communauté" :

- Les channels n'existent pas encore, ils sont en cours de création ;
- L'objectif est la création, à terme, de plusieurs Channels décomposés en thématiques ;
- L'accès au premier Channel se fait après la fin des 30 premiers jours d'inscription.
Ce premier mois permet aux équipes de GENTLEMAN ÉLECTRICIEN d'évaluer le niveau technique de l'interlocuteur et de le rattacher aux bonnes thématiques.
- Des propositions d'inscription à des Channels se fera par demande formulée dans le Channel direct ;
Libre à l'interlocuteur d'accepter ou non son inscription ;
- Le nombre de Channel auquel un utilisateur peut participer n'est pas limité ;
- Il est possible de refuser d'être inscrit et de figurer à tous les Channels "Communauté", et ainsi de garder une relation confidentielle avec GENTLEMAN ÉLECTRICIEN ;
- Après inscription à un channel, l'interlocuteur est libre de se désabonner du channel via l'interface habituelle WHATSAPP (une aide par les équipes de GENTLEMAN ÉLECTRICIEN peut-être apportée si besoin) ;
- Les coordonnées, la photo et les informations partagées avec les autres membres sont celles du profil Whatsapp de l'interlocuteur.

Les Channels "Communauté" permettent aux utilisateurs de :

- Demander et partager un retour d'expérience sur un produit ou une technologie ;
- Demander et partager un contact ou un fournisseur ;
- De recevoir des notes techniques de synthèse produites par GENTLEMAN ÉLECTRICIEN ;
- De recevoir des informations de GENTLEMAN ÉLECTRICIEN.

GENTLEMAN ÉLECTRICIEN n'est en aucun cas un groupe de networking et/ou un groupe permettant la promotion de produits et de services. De tels messages ne sont pas admis dans les Channels.

Les comportements ayant pour objectifs de nuire, de spammer (messages répétitifs), agressifs, insultants, non respectueux, ne respectant pas le droit français, ne respectant pas la propriété intellectuelle d'autrui, ne sont pas admis dans les Channels.

GENTLEMAN ÉLECTRICIEN se réserve le droit de bannir des groupes "Communauté" tout utilisateur sans préavis et sans justificatif.

GENTLEMAN ÉLECTRICIEN se réserve le droit de ne pas prolonger le service après la fin de période.

Confidentialité :

L'ensemble des échanges présents sur les Channels "direct" et "communauté" sont la propriété intellectuelle de GENTLEMAN ÉLECTRICIEN. De ce fait, en dehors de l'usage exclusif prévu dans le cadre du présent contrat, les informations partagées par GENTLEMAN ÉLECTRICIEN, ou un usager du service, sont confidentielles.

Elles ne peuvent être, sans un accord explicite et écrit de l'utilisateur et de GENTLEMAN ÉLECTRICIEN, être copiées, être diffusées, ou communiquées à un tiers.

Nonobstant, chaque utilisateur prend à sa charge, et en sa pleine conscience, tous les risques liés au partage d'information sur les Channels. GENTLEMAN ÉLECTRICIEN ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect des règles de confidentialité par ses membres et les utilisateurs.

D.4. Divers

Notre domaine d'expertise concerne exclusivement le génie électrique CFO HTA-BT.

Notre présente offre ne comprend pas notre présence physique sur site.
Aucun déplacement n'est prévu.

Les documents produits, et dont le client souhaite notre analyse, devront être transmis exclusivement au format PDF.

Nos documents, nos pièces écrites et nos pièces graphiques sont exclusivement transmis au format PDF.



Partie E. Montant de notre prestation et modalités de paiement

La service décrit ci-avant est valorisé :

| | GENTLEMAN | | SUR SITE | | Matériel / Licenses / Divers | Montant HT | Montant TTC 20% |
|--|-----------|---------|----------|---------|------------------------------------|---------------|-----------------------|
| | 825 € | 1050 € | | | | | |
| | nb. | Montant | nb. | Montant | | | |
| - Lecture CCTP | 1 | 825 € | 0 | 0 € | | 825 € | 990 € |
| - Visio d'échange sur le projet + CR | 1 | 825 € | 0 | 0 € | | 825 € | 990 € |
| - Inscription Groupe Whatsapp (3 mois) | | | | | 300 € | 300 € | 360 € |
| | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | 1950 € | 2340 € |

Montant global de la mission pour un début à réception de l'acompte et selon planning §B :

1950,00 €/HT soit 2340,00 €/TTC.

Mille neuf cent cinquante euros et zéro centimes hors taxes.

Les prix sont fermes et non révisables sur la base du planning des dates précisées au §Partie B.

Le paiement fera l'objet :

- d'un règlement de 50% de la prestation à la commande (par virement avant début de la prestation)
Le montant de la somme à régler par virement est de 975,00 €/TTC, soit 1170,00 €/HT.
Une facture sera établie sous 48h après réception de la somme sur le compte (RIB ci-après joint).
- d'un règlement des 50% restants de la prestation après transmission du 2ème rapport.
Le montant restant de la somme à régler par virement est de 975,00 €/TTC, soit 1170,00 €/HT.

La TVA applicable est celle en vigueur à la date de la facturation.

Notre offre est valable pour le mois de Août 2023.

Partie F. RIB

Compte à créditer :

QUATRE-VINGTS Engineering
BNP PARIBAS
RIB : 30004 - 02186 - 00010196114 - 76 - BNP PARIBAS MONTIGNY VIL.NOU (02186)
IBAN : FR76 3000 4021 8600 0101 9611 476
BIC : BNPAFRPPXXX



GENTLEMAN ELECTRICIEN - INSTALLATEUR

Ref: GEXXX_AGM0002_V1 [FR]

Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente (ci-après nommées sous la terminaison CGV) des prestations décrites ci-après, détaillent les droits et obligations de 2 parties, QUATRE-VINGTS Engineering et son Client, dans le cadre de la mission mentionnée dans la présente proposition d'honoraires.

Toute commande, même partielle, implique pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées. Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut prévaloir sur les présentes CGV, sauf accord écrit des deux parties.

01 / Devis et validité de la commande

Chaque commande est associée à un devis ou une étude établie par QUATRE-VINGTS Engineering sur la base des informations communiquées par le Client et indiquant le détail de la prestation à effectuer et les conditions de réalisation.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à QUATRE-VINGTS Engineering, par le moyen de sa convenance, le devis incluant les présentes CGV, dûment signé avec la mention « Bon pour accord », et le cachet commercial apposé.

Sauf précision particulière dans l'offre, un acompte de 30 % est prévu à la signature du devis ou à l'émission du bon de commande, celui-ci est soumis au taux de TVA en vigueur et est récupéré dès 60 % d'avancement de la Mission.

A défaut de la réception de l'acceptation du devis incluant les CGV et du règlement effectif correspondant à l'acompte, QUATRE-VINGTS Engineering ne s'engage pas à commencer sa prestation quels que soient les impératifs de délais contractuels et ne pourra être recherché en responsabilité pour retard.

02 / Prix

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont exprimés hors taxes, en euros et sont soumis à la TVA en vigueur lors de l'émission de la facture.

Nos prestations sont négociées forfaitairement et n'incluent aucun décalage ou suspension de notre mission.

Le caractère forfaitaire est remis en cause dans les cas de sujétions techniques imprévues, cas de force majeure et imprévus (aléas), et bien évidemment en cas de demande, partielle ou globale, du client, de modification du programme, de reprises d'études, de modifications du coût des travaux.

03 / Modalités de règlement

QUATRE-VINGTS Engineering établit une facture mensuelle correspondant à l'avancement de sa mission, le solde de sa mission est facturé lors de la réception de l'ouvrage (dans le cas de mission de Maîtrise d'Œuvre ou de travaux) ou remise de livrables d'études (dans les cas de missions d'ingénierie).

Le paiement s'effectue par chèque ou virement à l'ordre de QUATRE-VINGTS Engineering.

Si non spécifié dans la proposition d'honoraires, les conditions de règlement par défaut sont basées sur le respect d'un délai maximal de paiement de 45 jours fin de mois à la date d'émission de la facture.

Les Prestations demeurent la pleine et entière propriété de QUATRE-VINGTS Engineering jusqu'à encaissement complet et définitif du prix. En cas de défaut de paiement par l'acheteur de tout ou partie du prix convenu, QUATRE-VINGTS Engineering se réserve un droit de propriété sur les produits et/ou prestations vendus.

Un paiement au sens du présent article est défini, non pas par la remise d'un effet de commerce ou d'un chèque, mais par son règlement plein et entier à l'échéance convenue.

04 / Exécution des commandes et délais de livraisons

QUATRE-VINGTS Engineering s'engage à accomplir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté les prestations commandées, et à proposer les délais les plus adaptés à la demande du Client.

La livraison ou la réception est réalisée à la date définie lors de la réunion d'enclenchement entre le Client et QUATRE-VINGTS Engineering, sauf accord contraire ou retard du Client.

Les délais de livraison sont indicatifs, leur dépassement ne pourra pas donner lieu, au profit du Client, à allocation de dommages et intérêts, seules des pénalités pour retard pourront être acceptées si elles ont été prévues initialement mais celles-ci seront dans tous les cas libératoires et plafonnées à 5 % du montant de la commande.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de QUATRE-VINGTS Engineering tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie. Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner une révision de la date de livraison.

05 / Pénalités de retard et Contestations

Tout paiement non effectué à la date d'échéance prévue sur la facture entraîne, après mise en demeure, le règlement d'une indemnité forfaitaire de 40 € selon les conditions légales en vigueur, ainsi qu'un taux d'intérêt des pénalités de retard dissuasif de 12 % par an, et tous les frais éventuels de rejet de paiement demeurent à la charge exclusive du Client.

L'ensemble des frais et coûts de procédure, mise en demeure, honoraires exposés à l'occasion d'une procédure ou pré-contentieux en vue d'obliger au paiement, sont à la charge du débiteur qui s'y oblige.

Sur la facture adressée au Client seront distingués le prix des prestations non soumises à TVA et le prix des prestations annexes soumises à la TVA au taux en vigueur.

Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 7 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la facture. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture, le Client s'engage en tout état de cause, à régler sans délai le montant non contesté de celle-ci.

06 / Réclamation

Toute réclamation quelle qu'en soit la nature, ne pourra être opposable à QUATRE-VINGTS Engineering que sous réserve qu'elle soit effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai qui ne saurait excéder 8 jours calendaires après la survenance du fait ayant généré la réclamation.

07 / Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, l'autre partie pourra résilier de plein droit la commande par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse pendant un délai de 20 (vingt) jours calendaires à compter de sa réception et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être par ailleurs réclamés.

En cas de résiliation de la relation contractuelle par le Client en cours de période contractuelle, non justifiée par un manquement grave (retard excessif, non réponse à une mise en demeure, erreurs ou malfaçons sans équivoque) de QUATRE-VINGTS Engineering à l'une de ses obligations prévues dans la commande ou en cas de résiliation du contrat par QUATRE-VINGTS Engineering pour faute du Client, le Client sera tenu de régler à QUATRE-VINGTS Engineering une indemnité équivalente à la rémunération qui aurait dû être perçue par QUATRE-VINGTS Engineering jusqu'à la fin théorique du contrat.

Le contrat est conclu intuitu personae.

08 / Annulation de la commande

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le Client, quelle qu'en soit la nature, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée.

L'annulation devra être confirmée par écrit à QUATRE-VINGTS Engineering par le Client au plus tard dans les 20 jours calendaires à compter de la réception de celle-ci sous quelque forme que ce soit. Par voie de conséquence, la prestation réalisée en totalité ou en partie par QUATRE-VINGTS Engineering devra être payée, et QUATRE-VINGTS Engineering sera indemnisé par le Client de toutes annulations de commande auprès de fournisseurs et sous-traitants.

09 / Confidentialité

QUATRE-VINGTS Engineering s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elles pourraient avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La responsabilité de QUATRE-VINGTS Engineering ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert de données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client, lors de la commande, d'informer QUATRE-VINGTS Engineering des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

10 / Responsabilités et cas de force majeure

QUATRE-VINGTS Engineering s'engage à exécuter les prestations avec tout le soin en usage dans sa profession et selon les règles de l'art.

Chacune des parties déclare être assurée, notamment en Responsabilité Civile Professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances nécessaires. Il est rappelé ici, l'obligation de souscrire une police de type Dommage-Ouvrage avec volet Tous Risques Chantier pour les ouvrages de type bâtiment.

A compter de la réception de l'Ouvrage ou de remise des études par QUATRE-VINGTS Engineering, le Client sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui est présenté. Il décharge en conséquence QUATRE-VINGTS Engineering de toute responsabilité et le garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial.

QUATRE-VINGTS Engineering se réserve le droit de refuser toutes prestations dont les intentions seraient contraires à l'honnêteté ou à la morale.

La responsabilité de QUATRE-VINGTS Engineering ne pourra pas être recherchée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code civil.

11 / Droit applicable et juridiction compétente

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat (incluant les CGV), seront soumis avant tout jugement, à la médiation.

Les parties s'engagent à participer au moins à une réunion de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

A défaut de médiation conclue, le différend est soumis au droit français et sera porté devant le Tribunal de Commerce de VERSAILLES.



Partie G. Cadre de signature pour accord de commande

Accord sur les termes du contrat entre :

QUATRE-VINGTS Engineering
21, rue du petit pont - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél : +33 6 95 50 77 06 - contact@quatrevingts.fr - <http://www.quatrevingts.fr/>
N° SIRET : 84107182200016 - N° TVA FR 68 841 071 822
S.A.S.U. au capital de 1000€ - R.C.S. Versailles B 841 071 822 - APE 7112B

Représenté par monsieur Frédéric SOCKEEL
En qualité de président de QUATRE-VINGTS ENGINEERING

Le 11/08/2023



Frédéric
Sockeel

Contact :
+33 6 95 50 77 06
frederic.sockeel@quatrevingts.fr

Et :

La société

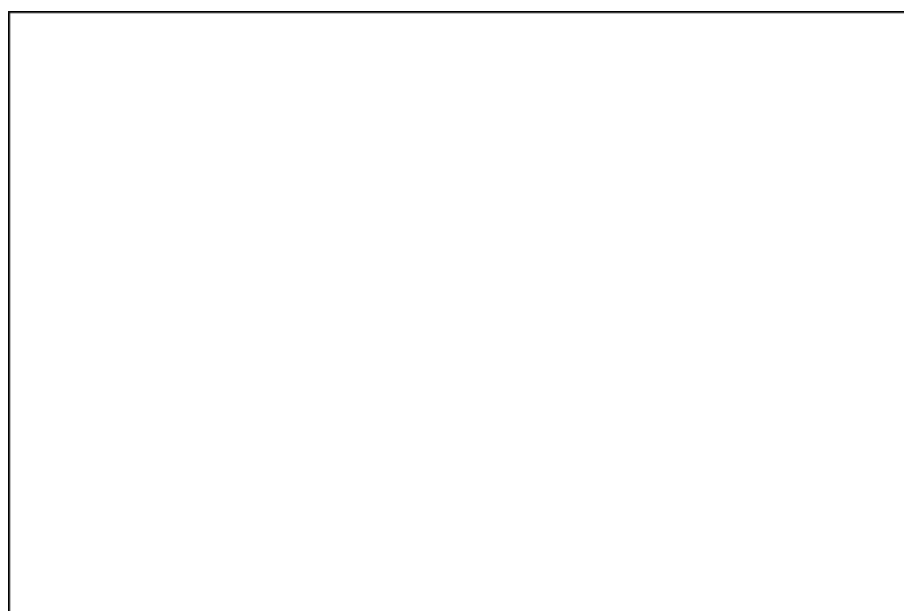
Basé à

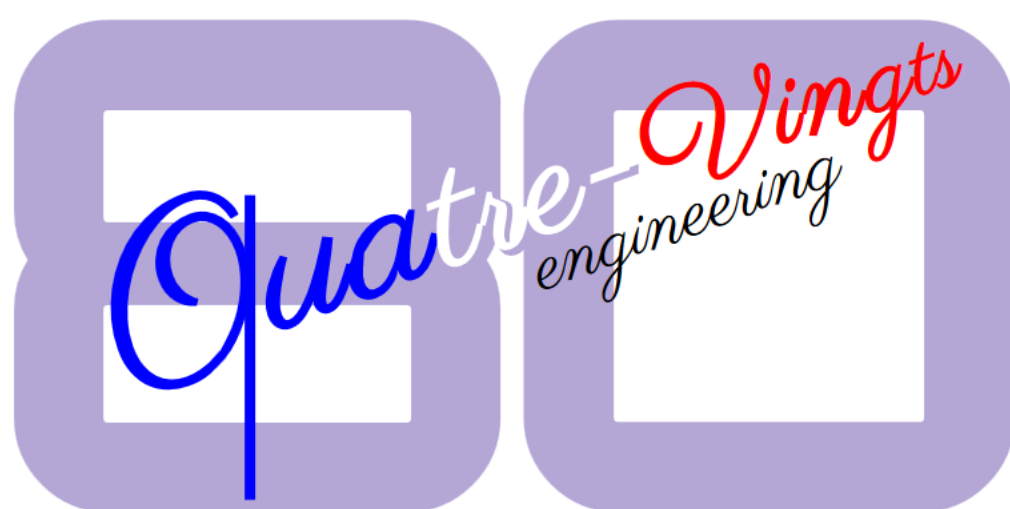
.....

Contrat signé : le à

par monsieur :

En qualité de :





GENTLEMAN ELECTRICIEN - INSTALLATEUR

Ref: GEXXX_AGM0002_V1 [FR]